

PERTURBATIONS DES COLLECTES EN CAMPAGNE DU 22 AU 26 JUIN 2026

Suite aux nombreuses sollicitations reçues par le service déchets ces derniers jours, la Communauté de Communes du Pays de Craon souhaite apporter des explications concernant l'absence de collecte de certains secteurs de campagne pendant la vigilance rouge canicule du 22 au 26 juin.

Lors de cette période exceptionnelle, les températures ont avoisiné, voire dépassé, les 40 °C. Avec la réverbération du bitume et la proximité avec le pot d'échappement du camion, les agents de collecte peuvent alors être exposés pendant plusieurs heures à des températures largement au-dessus de 50 °C et à des risques directs pour leur santé. Il convenait donc en premier lieu d'adapter les horaires de travail aux heures les moins chaudes pour la sécurité des agents de collecte.

Dans plusieurs territoires confrontés à des conditions similaires, les agents de collecte ont fait valoir leur droit de retrait qui peut être exercé dans le cas d'une menace sérieuse pour la santé ou la sécurité du salarié ; ce qui était le cas au vu des températures. La Communauté de Communes du Pays de Craon et l'entreprise SUEZ n'ont pas souhaité se retrouver dans cette situation, qui aurait amené à l'annulation totale des collectes du territoire, et ont préféré adapter les horaires de collecte de la manière suivante :

- 3h00 - 12h00 pour les tournées du matin
- 21h00 - 2h00 pour les tournées de l'après-midi

Les tournées de l'après-midi ont donc été réduites à une durée de 5 heures au lieu des 7 heures habituelles. Le choix fait par l'entreprise SUEZ, en concertation avec les services de la Communauté de Communes, a été de privilégier les zones avec une plus forte densité de bacs pour pouvoir collecter un maximum de foyers dans ce temps réduit. Ce qui a amené à collecter en priorité les bourgs et les campagnes non éloignées ; malheureusement les bacs des campagnes les plus éloignées n'ont pas pu être collectés.

Les services du Pays de Craon ont largement communiqué sur leurs différents canaux (Facebook, Instagram, IntraMuros, rubrique actualités du site internet, mail à toutes les communes, radio Ici Mayenne) afin d'avertir au mieux les habitants du territoire. Dans cette communication, il a été précisé que les sacs en surplus seront exceptionnellement autorisés et collectés lors de la prochaine collecte 15 jours plus tard. Il n'a pas été possible de rattraper les collectes d'ordures ménagères sur la semaine du 29 juin, les camions et les équipes étant tous mobilisés pour la collecte des emballages.

Dans une période comme celle que nous traversons, des odeurs et désagréments peuvent émaner du bac d'ordures ménagères. Pour les limiter, il est conseillé de bien séparer les biodéchets de la cuisine pour les déposer dans un composteur. Bien aéré, ce dernier ne doit pas dégager d'odeur. Pour les habitants sans jardin, il existe des points d'apport volontaire de biodéchets. Des renseignements peuvent être obtenus par mail à biodechets@paysdecraon.fr.

Il se peut que nous ayons de nouveau à subir des périodes de canicule en vigilance rouge. Pour rester informé des possibles perturbations dans ce cas, il est recommandé aux habitants de suivre la page Facebook du Pays de Craon, le compte IntraMuros de leur commune et de consulter les actualités sur le site internet de la Communauté de Communes.

La collectivité est consciente des désagréments occasionnés et remercie les habitants de leur compréhension, leur patience et leur coopération face à ces circonstances exceptionnelles.

CONTACT PRESSE

Alexia MAUSSION, Directrice du service Communication

Mail : communication@paysdecraon.fr

Téléphone : 02 43 91 79 20